

d'une autre gravité, comme celles du choix du chef de l'État, de la guerre, et, que sait-on? peut-être celle de république, si une diplomatie perfide ne nous laisse pas d'autre moyen de sortir d'un provisoire qui nous dévore. (E., 23 mai.)

M. LECOQ monte à la tribune pour appuyer la proposition de M. Lardinois; dès la première phrase de son discours, il est interrompu par des réclamations générales. (I., 23 mai.)

M. HENRI DE BROUCKERE fait observer que la discussion n'est pas ouverte sur la proposition; il en demande le renvoi en sections, conformément au règlement. (I., 23 mai.)

Ce renvoi est ordonné. (P. V.)

M. LECOQ descend de la tribune. (E., 23 mai.)

Budget du département des finances pour 1831.

M. CHARLES DE BROUCKERE, ministre des finances, est appelé à la tribune; il développe les motifs du projet de budget du département des finances pour 1831, dont il fait la présentation (1). (I., 23 mai.)

Le congrès ordonne l'impression et la distribution du rapport, du projet et des pièces à l'appui, et le renvoi aux sections. (P. V.)

Projet de décret sur les récompenses nationales.

M. LE CHEVALIER DE SAUVAGE, ministre de l'intérieur, monte à la tribune, et présente un projet de décret concernant les récompenses nationales (2). (I., 23 mai.)

Ce projet sera imprimé et distribué; il est renvoyé à l'examen des sections. (P. V.)

Projets de décret sur la liberté individuelle et sur l'établissement du jury.

M. BARTHELEMY, ministre de la justice, présente deux projets de décret; l'un sur la liberté individuelle, et l'autre sur l'établissement du jury (3). (P. V.)

Plusieurs membres en demandent l'impression et le renvoi aux sections. (I., 23 mai.)

M. LARDINOIS: Je m'oppose à l'impression. Si la proposition que j'ai faite est adoptée, il sera inutile d'imprimer les projets qui nous tombent ici comme par enchantement, et ce seront des frais épargnés pour autant. Je demande donc que toute impression soit suspendue jusqu'après la discussion de ma proposition. Je demande en outre que cette proposition soit déclarée urgente, et qu'elle soit l'objet du premier rapport dont s'occupera l'assemblée. (I., 23 mai.)

Après un débat auquel prennent part MM. Charles Rogier, de Robaulx, Lebeau, Alexandre Gendebien, Henri de Brouckere, Barthélemy, Pirson et Van Snick, et dans lequel presque tous ces membres appuient l'impression comme devant avoir lieu tôt ou tard, et comme utile d'ailleurs pour appeler sur ces projets importants les lumières de la presse, des cours, des tribunaux et des barreaux de la Belgique, le second projet est renvoyé à la commission nommée dans le mois d'avril, pour s'occuper d'une loi sur l'organisation du jury.

L'assemblée ordonne en outre que ce projet sera imprimé avec les observations de cette commission; elle ne prend aucune résolution sur le projet concernant la liberté individuelle.

(I., 23 mai, et P. V.)

La séance est levée à quatre heures et demie.

(P. V.)

(1) Voir *Pièces justificatives*, n° 243.

(2) Voir *Pièces justificatives*, n° 320.

(3) Il nous a été impossible de nous procurer ces projets;

ils n'ont point été imprimés et ne se trouvent pas aux archives du congrès national; la minute même n'en a pas été conservée.